



SANTENY *avant tout*

Sophie  
Del Socorro



Martine  
Thirrouez



Vahia  
Avaeoru



Philippe  
Nahon



Jean-Luc  
Pouget



*Notre village, une ambition partagée*

## Editorial : Santeny perd son âme

Dans nos parutions précédentes, nous alertions sur la déshumanisation du fonctionnement municipal avec en point d'orgue, l'envoi par le Maire de la Police Municipale chez une personne âgée pour lui signifier une décision injuste et condamnée par la justice.

Nous espérons qu'après cette alerte et le retour d'une vie post-covid plus normale, une forme de sérénité reviendrait dans la gestion municipale et que les rencontres, échanges, commissions permettraient la transparence politique à laquelle chacun a droit.

Il n'en est malheureusement rien, et être informé de la vie municipale reste un combat.

**Pire, le Maire vient de « démissionner » sa 2ème adjointe en charge de la jeunesse** sans autre forme de procès. Et c'est une nouvelle fois la Police Municipale qui est venue porter en main propre l'arrêté de retrait de délégation à cette élue dont «le seul tort » a été d'être loyale et fidèle à M. Bedu pendant une petite dizaine d'années...

Nous avons été témoin de la qualité de son engagement pour les Santenois, et malgré nos divergences, nous avons toujours respecté son travail.

**Monsieur le Maire, rendez la liberté de penser à votre équipe municipale.**

### Liberté, Liberté chérie ...

L'autre point qui attise notre intérêt concerne la **politisation de la vie communale**. Depuis toujours, l'équipe municipale se disait sans étiquette. Cela convenait à tout le monde même si des courants de pensées différents siégeaient au conseil. Pas de parti, pas de soumission, la liberté politique pour le bien de tous.

Depuis l'arrivée de notre nouveau Maire, il en est tout autrement.

Ce dernier a plutôt fait le choix de la politisation à outrance de sa gestion. Encarté LR, il s'est ensuite tourné vers l'UDI, puis a soutenu Mme Péresse, avant de se rapprocher du Parti Radical Valoisien. Résultat : de nombreuses casquettes qui le tiennent éloigné de la Mairie de Santeny.

Est-ce vraiment ce que souhaitent les Santenois si attachés à leur village ? Car aujourd'hui les nuages s'amoncellent sur notre cadre de vie :

- Suppression de la Connexion Jeunesse pour les plus de 14 ans,
- Augmentation de 400 % de la taxe d'aménagement sur plusieurs parties du territoire communal,
- Demande de transfert d'une zone agricole en zone à urbaniser dans l'enquête du P.L.U,
- Installation pour Noël d'une vraie patinoire de glace rimant avec surconsommation d'énergie,
- Mise en carence de la commune par le Préfet qui approche à grands pas,

**M. le Maire, c'est bien d'être ambitieux, il faut juste ne pas se tromper d'ambition...**

# Urbanisme : Danger !

En juin 2021 nous vous avons alertés sur la modification de droit commun du P.L.U. (Voir notre précédente publication) Par délibération n°CT2021.4/071 en date du 13 octobre, le Conseil de Territoire, compétent, a approuvé la procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Santeny.

L'enquête sur cette modification qui s'est tenue du 25 mai au 25 juin 2021, a été assortie de plusieurs remarques formulées par le commissaire enquêteur et notées dans son rapport. Nous retrouvons dans ce rapport les questions et demandes posées par vos élus S.A.T. ainsi que la pétition, signée par 31 personnes, que nous avons lancée contre la suppression de la réserve foncière N° 15, Nous y trouvons aussi des demandes inquiétantes de la part de propriétaires fonciers. :

- Suppression de zones délimitant les terrains inondables et de vues remarquables sur des parcelles.
- Passage de parcelles classées en zone "N" (Naturelle) vers la zone "A" (Agricole)

**Mais le plus grave consiste à solliciter le transfert de terrains actuellement en zone A (Agricole) donc non constructible en zone "AU" (A Urbaniser).** Il s'agit de la totalité du champ situé le long du chemin menant aux étangs de Servon où étaient cultivées les herbes aromatiques et où s'ébattent aujourd'hui des chevaux.

Bien entendu cela ne se fera pas en quelques mois, mais la demande est posée et à n' en pas douter pour le profit de certains au détriment de tous .....

## **Augmentation de 400 % la taxe d'aménagement sur plusieurs zones de la commune.**

Les objectifs pour le Maire et ses adjoints sont d'une part de limiter, les projets de construction notamment dans des zones où se situent de très grosses propriétés (Haut Montanglos / Pré-Fézar) en **reportant par voie de conséquence le développement urbain dans des zones déjà denses** et, d'autre part, de ne pas favoriser le développement d'entreprises sur les terrains prévus à cet effet générant par là même un **frein à la création d'emplois dont les Santenois ont bien besoin.**

 **Proposition S.A.T. :** Conserver la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal. La moyenne étant de 3,5 % sur la plupart des communes.

## **Mise en œuvre d'un périmètre de " sursis à statuer ".**

En urbanisme le "Sursis à statuer" est une mesure de sauvegarde qui a pour effet d'interdire temporairement le droit de réaliser un projet pour lequel il a été fait une demande de permis de construire, d'aménagement, ou une déclaration de travaux..

**Le danger :** En cas de décision de sursis à statuer, les propriétaires des terrains auxquels a été opposé le refus d'autorisation de construire ou d'utiliser le sol **peuvent mettre en demeure la collectivité qui a pris l'initiative du sursis à statuer de procéder à l'acquisition de leur terrain.** Nous parlons dans le cas présent de près de 22 hectares soit 220.000 m2 et, à 60 € du m2 cela reviendrait à 13.200.000 €.

**La commune a-t-elle les moyens financiers pour prendre ce risque ? NON !**

 **Proposition S.A.T. :** Ne pas mettre en œuvre le périmètre de sursis à statuer afin de ne pas hypothéquer les finances de la commune et permettre le développement économique créateur d'emplois.

## Développement durable où es-tu ?

Afin de limiter le réchauffement climatique, l'ensemble des dirigeants des pays de la COP 26 se sont réunis récemment pour acter un certain nombre de décisions. L'impact écologique de nos actions agit sur le climat et l'environnement. **C'est aussi à chacun de nous d'avoir des gestes responsables pour la protection de notre planète.**

**Responsables ? Cela ne semble pas être la volonté de la majorité municipale !**

En effet, notre Maire, Vincent Bedu a prévu pour les festivités de Noël la mise en place d'une patinoire de glace et non synthétique comme les années précédentes. Alléchant, attractif, mais...

On pourrait toujours fermer les yeux sur le prix de location exorbitant de cette patinoire à 19.000 € pour les trois semaines de festivités (du 10 au 31 décembre) auquel il faut ajouter les coûts du personnel, du gardiennage et du fonctionnement. **Mais sur les dépenses importantes en énergie et en eau, c'est non.**

Une patinoire de 72m<sup>2</sup> implantée sur le site de Montanglos aura besoin pour fonctionner de près de 7.200 litres d'eau, de 6.000 kW en électricité et rejettera l'équivalent de 2 tonnes de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère.

**Ce qui correspond à une consommation de 220 maisons pendant 1 mois.**

A cela, s'ajoutent les fortes nuisances sonores liées aux moteurs des générateurs qui fonctionneront en permanence pendant toute cette période afin de maintenir l'eau gelée.

Ces chiffres sont donnés bien-sûr pour des températures hivernales. Espérons qu'il ne fera pas trop doux sinon cette patinoire se transformera en véritable piscine.

Sans oublier le risque dangereux de fuite puisque ce type de patinoire utilise généralement des produits toxiques de type glycol et nécessite une surveillance accrue.

Alors oui, c'est une nouveauté comme indiquée dans le dernier SantenyMag, mais c'est surtout **une folie pour les finances de la commune, un travail de titan pour les agents et surtout une dérive écologique que nous ne cautionnons pas !!**

L'adjointe chargée du Développement Durable et de la Transition Climatique et notre Maire n'ont semble-t-il pas étudié ce dossier pour évaluer les risques générés par cette activité ludique hivernale. Quand on est responsable de cette délégation, on se doit d'évaluer les avantages et les inconvénients de ce projet et alerter. Il faut dire que depuis plus d'un an, aucune commission sur ce thème si essentiel n'a été réunie..

 **Proposition S.A.T. :** *Il aurait été important, en cette année de COP 26, de montrer que la commune fait du développement durable sa préoccupation en conservant la patinoire synthétique et en expliquant pourquoi.*

## Une jeunesse abandonnée.

Vous avez plus de 14 ans à Santeny en 2021, quelles perspectives ?

**Pas de transports pratiques, plus de structures d'accueil, plus de sorties culturelles, plus de lieux de rencontre, plus d'interlocuteurs, plus d'accompagnement à la citoyenneté, plus de relais vers les structures adaptées, plus de formations diplômantes, plus d'activités civiques.....**

**C'est pourtant ce que proposait, entre autres, la « Connexion Jeunesse », au sein du service jeunesse de la municipalité jusqu'en 2020.** Le départ contraint des cadres historiques de cette structure a précipité sa fermeture, laissant tout un pan de la jeunesse santenoise sur le bord du chemin.

Dans une vision à court terme, **la municipalité y voit sûrement deux « avantages » : le premier sur la masse salariale avec le non remplacement de 3 agents**, le second sur la disparition d'un nécessaire investissement pour l'aménagement d'un lieu dédié.

Et **le retrait récent de sa délégation « Jeunesse » à Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe, Karen Nabeth nous laisse à penser que notre Maire ne porte pas un intérêt premier à la jeunesse santenoise...** Qui maintenant va s'occuper d'eux ?

Et pourtant...La récente analyse des besoins sociaux a permis de tirer la sonnette d'alarme sur plusieurs points :

- Un nombre important sur Santeny de jeunes sans emploi ni formations,
- Des familles, notamment monoparentales, en difficulté et sans relais pour accompagner leurs ados,
- Une baisse notable des jeunes majeurs et une faible augmentation du nombre de famille qui accélèrent le vieillissement de notre population,
- Plus de mise en réseau des acteurs du territoire (Mission Locale, ASE, CAF, Education Nationale.....) pour éviter des ruptures de parcours, favoriser les mobilités et accompagner vers l'emploi et le logement.

Au-delà de ces aspects techniques, il y a tout simplement l'humain, le besoin de se retrouver, d'échanger, de vivre des expériences, de profiter de moments ludiques, d'effacer les disparités sociales, de se sentir utile. De profiter de sa jeunesse, tout simplement.

 **Proposition S.A.T. : nous demandons que Mme Nabeth retrouve sa délégation, que de nouvelles embauches d'un personnel qualifié permettent la réouverture de la Connexion et qu'un lieu dédié soit aménagé.**

## Et de deux, à qui le tour ?

**Après avoir évincé Madame Seynabou Diop** qui figurait en bonne position sur sa liste pour être l'une de ses adjointes, Monsieur le Maire a demandé lors du conseil municipal du 29 novembre de voter, **le non maintien de sa 2<sup>ème</sup> adjointe Karen Nabeth dans ses fonctions après lui avoir retiré sa délégation.**

**Une première dans le Val-de-Marne au bout d'un an et demi.**

Il s'agit dans le cas présent, d'un renvoi pur et simple et pour quelle faute ? Aucune, si ce n'est d'avoir de la franchise et ne pas systématiquement se plier aux volontés de Vincent Bedu.

**PIRE : lors du conseil municipal le discours de Madame Nabeth expliquant son éviction à purement et simplement été coupé de la retransmission en direct. Problème technique à tenter de justifier le Maire.**

**Nous, nous disons censure scandaleuse et indigne.**

**Si vous êtes éjectées, ou poussées à la démission simplement pour avoir osé émettre une opinion différente, ce n'est plus de la démocratie c'est de l'autocratie...**

Pour tout connaître de notre action, de notre engagement

Sur facebook  : " **santeny avant tout 2020** "

Par email : [santenyavanttout2020@gmail.com](mailto:santenyavanttout2020@gmail.com)

Pour adhérer à notre association : <http://santenyavanttout.fr>

